



Séparation sep, le fisc me considere celibataire sans enfants

Par **simond**, le **06/02/2014** à **12:09**

Bonjour,

Séparé de ma femme au 1 novembre 2012, les impots ne conciderent celibataire, sans enfants de janvier à septembre 2012.

Je ne peux déduire sur cette période :

- ni part d'enfant car la loi défini pour l'année la situation des enfants en décembre 2012, c'est donc ma femme qui a déclaré mes 4 enfants,
- ni un montant qui correspondrai à l'argent versé pour leur éducation sur cette période.

Il y a bien sur le coté financier car l'argent que l'on me demande, je l'ai utilisé à l'éducation et l'entretien de mes enfants et l'aspect moral car je suis comme puni par l'administration de mettre séparer.

Avez vous des solutions à ce problème qui doit être récurant pour toute séparation.

merci de vos retours